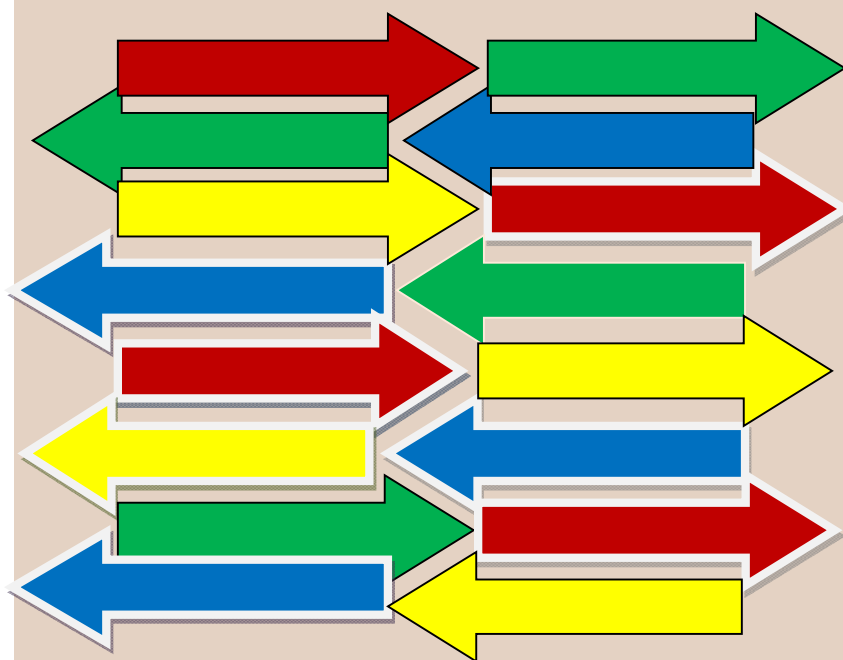


La solidarité à l'épreuve des faits dans la constitution des groupes de caution solidaire pour le recouvrement des microcrédits à la MDB/Cotonou in *ÉCHANGES : SCIENCES HUMAINES* » Volume 2, N° 008 juin 2017, ISSN 2310-3329, Université de Lomé, TOGO, 2017, pp.531-549.

ISSN : 2310-3329

REVUE DE PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE ET SCIENCES HUMAINES

ÉCHANGES



VOLUME 2 : SCIENCES HUMAINES

REVUE SEMESTRIELLE VOLUME 2 N° 008 juin 2017
LOMÉ-TOGO

REVUE DE PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE ET SCIENCES HUMAINES

ÉCHANGES

VOLUME 2 : SCIENCES HUMAINES

Volume 2, N° 008 juin 2017

**Laboratoire d'Analyse des Mutations Politico-juridiques,
Économiques et Sociales (LAMPES)
Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société
Université de Lomé
01 BP 1515 Lomé**

ISSN 2310-3329

ADMINISTRATION ET RÉDACTION DE LA REVUE

Revue de Philosophie, Lettres et Sciences humaines de la Faculté des Sciences de l'Homme et de la
Société, Université de Lomé (Togo)
Revue créée en 2013

Directeur de publication : M. Octave Nicoué BROOHM, Maître de conférences
Coordinateur de Rédaction : Pr Robert DUSSEY

Secrétariat de rédaction :

Coordinateur du secrétariat de rédaction : Bilina Iba BALLONG, Maître de conférences

Coordinateur Adjoint du secrétariat de rédaction : Kokou GBEMOU, Maître de conférences

Membre du secrétariat de rédaction : Roger FOLIKOUE, Maître assistant

Assistants de rédaction : Bilakani TONYEME, Charles-Grégoire Dotsè ALOSSE, Bantchin NAPAKOU, Yawo AMEWU, Koffi AGNIDE, Komlan AZIALE

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Pr Thiou TCHAMIE
Pr Serge GLITHO
Pr Komla NUBUKPO
Pr François D. GBIKPI
Pr Laurence FAVIER
Pr Doh Ludovic FIÉ

COMITÉ DE LECTURE

Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)
Pr TCHAMIE Thiou (Université de Lomé)
Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)
Pr Essè AMOUZOU (Université de Lomé)
Pr Cyrille KONE (Université de Ouagadougou)
Pr Pierre NAKOULIMA (Université de Ouagadougou)
Pr Mahamadé SAVADOGO (Université de Ouagadougou)
Pr Augustin DIBI (Université de Cocody, Abidjan)
Pr Kazaro TASSOU (Université de Lomé)
Pr Adovi GOEH-AKUE (Université de Lomé)
Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)
Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)
Pr Koffi AKIBODE (Université de Lomé)
Pr Yao DJIWONOU (Université de Lomé)
Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé)

Pr Laurence FAVIER (Université Lille 3)
Pr Doh Ludovic FIÉ (Université de Bouaké)
Pr Widad MUSTAFA EL HADI (Université Lille 3)
Pr Ataféï PEWESSI (Université de Lomé)
Pr Issiaka KONÉ, Maître de recherche (Université de Bouaké)
Pr Esoham ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé)
Pr Robert DUSSEY (Université de Lomé)
Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)
Pr Essodina K. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)
Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)
Pr Lou Mathieu BAMBA (Université de Cocody, Abidjan)
Pr Thiémélé L. Ramsès (Université de Cocody, Abidjan)
Pr Jean-Gobert TANOI (Université de Bouaké)
Pr Rubin POHOR (Université de Bouaké)
Pr Henri BAH (Université de Bouaké)
Pr Antoine KOUAKOU (Université de Bouaké)
Pr Tchégnon ABOTCHI, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Pr Wonou OLADOKOUN, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Pr Aklesso ADJI (Université de Lomé)
Pr Dossou GBENOUGA, Maître de Conférences (Université de Lomé)
Pr Kokou ALONOU, Maître de Conférences (Université de Lomé)
M. Nicoué BROOHM, Maître de Conférences (Université de Lomé)
M. Gabriel NYASSOGBO, Maître de Conférences (Université de Lomé)
M. John AGLO, Maître Conférences (Université de Lomé)
M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara)
M. Lalle Richard LARE, Maître de Conférences (Université de Lomé)
M. Kodjovi S. EDJAME, Maître de Conférences (Université de Lomé)
M. Lare KANTCHOA, Maître de conférences (Université de Kara)
M. Komlan KOUZAN, Maître de conférences (Université de Kara)
M. Padabô KADOUZA, Maître de conférences (Université de Kara)
M. Donissongui SORO, Maître de conférnces (Université de Bouaké)
M. Souleymane SANGARÉ Maître de conférnces (Université de Bouaké)
M. N'goran François KOUASSI, Maître de recherche (Université de Bouaké)
M. Brou Émile KOFFI, Maître de conférences (Université de Bouaké)
M. Edinam KOLA, Maître de conférences (Université de Lomé)
MmeAfiwa Pépvi KPAKPO, Maître de conférences (Université de Lomé)
M. Ali GNAKOU, Maître de conférences (Université de Lomé)
M. Mike MOUKALA NDOUMOU, Maître de conférences (Université Omar Bongo, Libreville)
M. Kome KOUVON, Maître de conférences (Université de Lomé)

Secrétaire : Rahima BOUKARI

Structure technique de révision et de montage : Laboratoire d'Analyse des Mutations Politico-juridiques, Économiques et Sociales (**LAMPES**), Université de Lomé.

Mail : lampes.ul@gmail.com

Site : www.lampes-ul.org

Contact

- Adresse : Revue *Échanges*, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé, 01 BP : 20459, Lomé-Cité, Togo.
- Tel : 90063972 ; 90844484 ; 90142268 (Uniquement pour les renseignements) ;
- Mail : revueechanges@gmail.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE	15
SCIENCES HUMAINES	497
LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT EN SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES A L'INJEPS : ANALYSE RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVE, EMILE-JULES ABALOT, HERVE KOMBIENI ALPHONSE GAGLOZOUN, N'KOUÉ RENE N'DAH (UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI - BENIN) ..	499
IMPACT DE LA DÉPIGMENTATION SUR LA POPULATION MASCULINE DANS LA COMMUNE DE MARCORY (CÔTE D'IVOIRE), MELESS SIMEON AKMEL (UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA DE BOUAKE – RCI)	517
LA SOLIDARITÉ À L'ÉPREUVE DES FAITS DANS LA CONSTITUTION DES GROUPES DE CAUTION SOLIDAIRE POUR LE RECOUVREMENT DES MICROCRÉDITS A LA MDB/COTONOU, CHARLES LAMBERT BABADJIDE (UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI, BENIN)	531
CRISE POLITICO-MILITAIRE DE 2002 ET NOUVELLE DYNAMIQUE URBAINE À BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE), BAZOUMANA DIARRASSOUBA, BAKARY FOFANA (UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA DE BOUAKE – RCI)	550
DYNAMIQUE URBAINE ET GESTION DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX DE LA VILLE DE BONOUA (COTE D'IVOIRE), MARTIN KOUAKOU DIBY (UNIVERSITE F. H.-B. D'ABIDJAN – RCI).....	567
CAPITAL HUMAIN ET DIFFÉRENCIATION SOCIALE D'ACCÈS À L'EMPLOI EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN, ALPHONSE GAGLOZOUN, EMILE-JULES ABALOT, ZAKARIAOU WABI, PASCAL DAKPO, ADELPHÉ L.M.W. AGADJA (UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI – BENIN)	587
EFFETS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SUR L'ÉTAT DE SANTE DES PATIENTS HOSPITALISÉS AU SERVICE DE PSYCHIATRIE, NICAISE LEANDRE MESMIN GHIMBI (UNIVERSITE MARIEN NGOUABI DE BRAZZAVILLE – CONGO).....	598
CARCINOMES ET ANARCHIE : DU TRAITEMENT DES TROUBLES SOCIAUX PAR ISOMORPHIE INVERSÉE, JOSUE YOROBA GUÉBO (UNIVERSITE F. H.-B. D'ABIDJAN – RCI).....	613
SCOLARISATION FÉMININE ET MOBILITÉ SOCIALE AU BURKINA FASO, MADELEINE KONKOBO, DESIRE POUSSOGHO (CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE OUAGADOUGOU – BF)	626
LE REGARD DES BAOULÉ SUR LA MISSION DU CAPITAINE MARCHAND : 1893-1894, AMANI KOUAME (UNIVERSITE F. H.-B. D'ABIDJAN – RCI).....	638

DE LA TECHNO-CONNAISSANCE DES FUTURS ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE AU TOGO, CANDIDE ACHILLE AYAYI KOUAWO (UNIVERSITE DE LOME, TOGO).....	650
CONTRÔLE DE LA SEXUALITÉ DES ADOLESCENTS : MÉCANISMES ET FACTEURS D’EFFICACITÉ , THIERRY K. KOUGBEAGBEDE (UNIVERSITE D’ABOMEY-CALAVI, BENIN)	662
ORIGINES, NATURE ET IMPACTS DES CRISES DANS LA PAYSANNERIE FONCIÈRE DE LA NAWA EN CÔTE D’IVOIRE, ARMAND KOULAÏ, KLIAWA DENIS GBALOU, BIDI JEAN TAPÉ (UNIVERSITE F. H.-B. D’ABIDJAN – RCI).....	679
SYSTÈMES DES VALEURS ET DE L’ÉTHIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE BÉNINOISE, FLORENTIN NANGBE (UNIVERSITE D’ABOMEY-CALAVI – BENIN).....	698
LOGIQUES SOCIALES ET MARCHANDES AUTOUR DES LOGEMENTS LOCATIFS A COTONOU , KARL MARTIAL NASSI (UNIVERSITE NATIONALE D’AGRICULTURE DE COTONOU – BENIN)	715
PERCEPTIONS ET PRATIQUES D’ADAPTATION DES FEMMES <i>LAMBA</i> DE KANTÈ (TOGO) FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES, TAPETLOU KODJO PASSINDA, ATIYIHWE AWESSO (UNIVERSITE DE LOME, TOGO).....	732
LES LIEUX DE MÉMOIRE À LA RESCOUSSE DE LA TRADITION ORALE CHEZ LES POPULATIONS AKAN DE CÔTE D’IVOIRE, ERIC PETE (UNIVERSITE F. H.-B, D’ABIDJAN – RCI).....	746
ANTOINETTE, UN CAS D’ÉTAT DE STRESS POST TRAUMATIQUE , ROGATIEN COMLAN SEGLA, MICHEL METONOU MEHINTO & JOËL PATERSON KPENONHOUN (UNIVERSITE D’ABOMEY-CALAVI – BENIN).....	764
L’ALLEMAGNE ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU KAMERUN, 1884-1914, CHRISTOPHE SIGNIE (UNIVERSITE DE YAOUNDE I – CAMEROUN).....	779
CÔTE D’IVOIRE – BURKINA FASO : RÉTROSPECTIVE SUR PLUS D’UN DEMI-SIÈCLE DE RELATIONS CONTROVERSÉES (1960-2015), BAKARY TRAORE (UNIVERSITE F. H.-B. D’ABIDJAN – RCI).....	794
GESTION DE L’EAU PAR LES ÉLÈVEURS DE LA PLAINE DE BOGO (EXTRÊME-NORD CAMEROUN) DANS UN CONTEXTE DE PÉJORATIONS CLIMATIQUES, FELIX WATANG ZIEBA, (UNIVERSITE DE MAROUA, CAMEROUN).....	811

**LA SOLIDARITÉ À L'ÉPREUVE DES FAITS DANS LA CONSTITUTION
DES GROUPES DE CAUTION SOLIDAIRE POUR LE RECOUVREMENT
DES MICROCRÉDITS A LA MDB/COTONOU, Charles Lambert**

BABADJIDE (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

charlesbab@yahoo.fr

Résumé

Cette recherche pose le problème réel des difficultés de la Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB) à recouvrer efficacement les prêts qu'elle octroie aux groupes de caution solidaire. De nature mixte, la démarche méthodologique adoptée s'est appuyée sur les femmes bénéficiaires de crédits à la MDB, appartenant à un groupe de caution solidaire et les personnes ressources. Les premiers ont été échantillonnés à l'aide de la technique probabiliste de hasard simple, et les seconds par le biais de la technique non probabiliste dite du choix raisonné. Au total 87 acteurs ont été interviewés à l'aide d'un guide d'entretien et du questionnaire. L'analyse des données a révélé que les difficultés de recouvrement auxquelles fait paradoxalement face la MDB s'expliquent aussi bien par l'absence de solidarité réelle au sein des groupes de caution solidaires qui se constituent et par l'opérativité des réseaux d'interconnaissance au sein desquels est enchâssée la dynamique de gestion des crédits.

Mots clés : Cotonou, Groupes de caution solidaire, MDB, solidarité, réseaux d'interconnaissances.

**PROOFS OF SOLIDARITY LINKED TO THE FACTS IN THE BUILDING
OF JOINT AND SEVERAL GUARANTEE GROUPS FOR THE
RECOVERY OF MICROCREDITS TO THE MBD/COTONOU**

Abstract

This research raises the problems the Mutual for Base Development (MBD) comes across to efficiently recover the loans it grants to groups of joint and several guarantee. Mixed in nature, the methodological approach adopted is based on the women who benefit from the loans to the MBD and belong to a solidarity group and the resource persons. The first ones were sampled using the probabilistic technique of simple randomness, and the second by means of the non-probabilistic technique known as reasoned choice. A total of 87 actors were interviewed using a maintenance guide and the questionnaire. The analysis of the data revealed that the recovery difficulties paradoxically faced by the MBD can be explained both by the lack of real solidarity within the groups built and by the operativity of the networks of intercognition within which the dynamic of credit management is embedded.

Keywords: Cotonou; Groups of solidarity guarantee; MBD; Solidarity; Networks of interconnaissances.

Introduction

La microfinance fait, depuis la fin des années 80, l'objet d'une attention particulière, non seulement des spécialistes de la finance, mais également des universitaires, qu'il s'agisse des économistes, des gestionnaires, des juristes, des agronomes ou des sociologues, et des décideurs à tous les niveaux. En effet, suite au constat d'échec des banques publiques de développement et des volets crédits des projets de développement agricole mis en place dans les années 70 dans les pays sous-développés, de nouvelles alternatives offrant des services financiers en zone rurale ont vu le jour (Banque mondiale, 1998). Parmi celles-ci, figure la microfinance, qui s'inscrit dans la stratégie du Système Financier Décentralisé (SFD), lequel offre aux exclus du système bancaire classique la possibilité d'épargner ou d'emprunter des sommes très modiques et d'entrer ainsi dans la voie du développement économique. Les liens sociaux étant souvent la principale richesse des plus pauvres, ces SFD cherchent à les renforcer en constituant des groupes de solidarité qui par ailleurs permettent de sécuriser les prêts (Collectif, 2005). Ces groupes, au-delà de leurs objectifs de faciliter l'accès aux prêts et d'en garantir le remboursement, permet d'intégrer les plus vulnérables ou les personnes temporairement fragilisées à l'économie formelle, en leur donnant des opportunités d'apprentissage en conduite d'affaire et en leur offrant la possibilité de participer à la définition des règles de fonctionnement sociopolitiques et économiques dans leur cadre de vie. En respectant et en étant à leur tour, solidaires avec les membres du groupe de caution solidaire, ces personnes sont ou redeviennent acteurs. Ces liens, développés dans un cadre de confiance et d'empathie, sont censés rendre financièrement « bancables » des personnes naguère « non bancables » et assurer leur autonomie.

L'intérêt de la microfinance pour les liens de solidarité au sein des groupes de caution renvoie à sa capacité à créer du capital social, perçu comme une pièce essentielle du développement économique local. Les liens de solidarité et le capital social peuvent renforcer l'efficacité, la rentabilité et la pérennité des SFD (Collectif, 2005), leur développement et leur renforcement constituant une dimension essentielle de la lutte contre la pauvreté. Mais, ils ont un coût. Pour les développer et les renforcer, le SFD doit d'abord connaître ceux qui préexistent à son action c'est-à-dire le potentiel à partir duquel il va pouvoir renforcer le capital social, ce qui devra générer des rapports d'entraide et de solidarité entre acteurs.

Cependant, les constats empiriques font état de ce que les groupes de caution solidaires que mettent en place les SFD, y compris la Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB), sont loin d'être le lieu où se tissent et se renforcent des liens de solidarité entre acteurs sociaux. Lesdits groupes éclatent généralement quand des conflits surgissent. Par ailleurs, le remboursement des crédits que leur création est censée favoriser ou garantir n'est pas toujours optimisé. En effet, les taux de recouvrement optimisés entre 2010 et 2012 sont en dessous des 40%, soit 36,41% en 2010, 13,83% en 2011 et 21,65% en 2012 (Rapports Annuels d'activités de la MDB, 2010, 2011 et 2012).

Cette situation met l'institution dans une posture délicate, ce qui décourage son élan dans l'allocation de crédits aux femmes vulnérables. C'est dire qu'en dépit de la constitution des groupes de caution solidaires comme préalable à l'accès aux microcrédits et à de meilleurs taux de remboursement, la Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB) éprouve des difficultés de recouvrement de leurs créances. A partir des constats susmentionnés, il devient pertinent de se poser la question suivante : *Comment expliquer les difficultés de la MDB à recouvrer les microcrédits octroyés aux femmes malgré leur constitution en groupes de caution solidaire ?* C'est la principale interrogation qui fonde la pertinence de cette recherche. Pour y répondre, nous partons de l'hypothèse que le déficit de solidarité au sein des groupes de caution solidaires explique les difficultés de la MDB à recouvrer les prêts octroyés aux femmes.

1. Bref aperçu de la Mutuelle pour le Développement à la Base

La Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB) est un Système Financier Décentralisé (SFD) né de la transformation institutionnelle d'anciennes structures tontinières informelles. En effet, la MDB a le mérite d'être un cas historique qui peut servir de référence au Bénin et en Afrique en ce sens qu'elle est née d'un processus qui a évolué d'un groupe de tontines depuis 1971, passant par des étapes de mutations qui l'ont conduite au statut de Caisse Mutualiste Gibirila Taofic (CMGT) avant de se constituer, le 10 mai 1997, en Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB). Elle a obtenu son agrément d'exercice en qualité d'institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit le 18 février 2001 sous le numéro L01.0005.A, et a son siège social situé à Cotonou au Carré 918-919 à Sikècodji Ex CADMES rue PSI. Son objet est clairement défini. Il s'agit de collecter l'épargne de ses membres et leur consentir du crédit, de favoriser la solidarité et la coopération entre eux et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative de ses membres. Pendant longtemps, la MDB a opéré avec un seul point de service implanté à Cotonou, à la direction générale, pour servir ses membres. Depuis 2005, les dirigeants ont développé l'ambition d'étendre l'intervention de l'institution dans d'autres zones du territoire national à la suite d'une étude financée par le Fonds d'Appui à Frais Partagés (FAFP/ADEX). Cette ambition a abouti à l'implantation de deux agences fonctionnelles, l'agence de Porto-Novo et l'agence de Bohicon grâce à l'appui du Programme National d'appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC). A ce jour, la MDB intervient presque dans tous les arrondissements de Cotonou, la commune d'Abomey-Calavi et la commune de Ouidah. A la Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB), les produits de crédits sont mis en place avec la méthodologie individuelle ou de groupe. Les points susmentionnés font de cette institution, un cadre adéquat pour la présente investigation.

2. Matériels et Méthodes

Le problème de la constitution des groupes de caution solidaire qui se pose aux institutions de microcrédits dans l'efficacité de recouvrement des crédits

alloués aux femmes et qui constitue l'élément fondamental de cette recherche amène à rester dans la posture d'une recherche à la fois quantitative et qualitative. Elle a eu recours à deux techniques d'échantillonnage pour retenir la taille de l'échantillon à enquêter. Il s'agit de la technique d'échantillonnage probabiliste (hasard simple) et de la technique d'échantillonnage non probabiliste (choix raisonné). Avec la première technique appliquée à la catégorie cible des femmes, on peut espérer un échantillon « représentatif » puisqu'elle donne à chacune d'elle, une chance égale d'être représentée. Cette technique a permis d'arrêter la taille de l'échantillon des femmes à 76. La technique d'échantillonnage dite « choix raisonné », est celle qui a été utilisée afin de déterminer l'échantillon des agents de la MDB, des autorités locales et des spécialistes des questions du bien-être de la femme. L'utilisation de cette technique s'est basée sur les critères suivants : pour les agents de la MDB, il faut une ancienneté d'au moins deux ans dans le domaine des microcrédits et d'une expérience d'au moins un an dans le domaine des prêts et recouvrements ; pour les autorités locales et les spécialistes des questions du bien-être de la femme, il faut avoir une expérience d'au moins deux ans dans la maîtrise des questions de microcrédit aux femmes et être dans la zone de la recherche. Ces critères appliqués ont permis d'atteindre, après saturation des données, une taille des agents de la MDB égale à 6 unités, des autorités locales égale à 2 et des spécialistes des questions du bien-être de la femme égale à 3. Au total, 87 acteurs ont été interviewés par le biais de trois techniques de collecte de données que sont : l'administration du questionnaire, de l'entretien semi-structuré et de l'observation. Les données collectées par ces techniques ont été analysées au profit de la méthode de l'analyse de contenu et de l'analyse statistique descriptive.

3. Résultats et discussion

3.1. Procédures d'octroi et remboursement des crédits

3.1.1. Procédure d'octroi des crédits

A la MDB, la procédure d'octroi de prêts se déroule essentiellement en trois phases. Elles vont de l'enregistrement des demandes de crédits à leur déblocage en passant par l'approbation de la demande.

3.1.1.1. Enregistrement des demandes de prêts

Des entretiens effectués avec les agents de la MDB, il est admis dans les règles que les membres du groupe de caution solidaire qui désirent solliciter un prêt sont dans l'obligation préalable d'ouvrir un compte sur la plateforme de l'institution, lequel doit être régulièrement mouvementé pendant une durée minimale de trois mois. Sur cet aspect, un membre du comité de crédit déclare :

Quel que soit le prêt dont vous manifestez le besoin à notre égard, vous devez nécessairement créer chez nous un compte et l'approvisionner pendant un certain temps. Cette manière de faire nous permet de mesurer votre fidélité et vos régularités de dépôt ; tout cela pour identifier les qualités des individus ou des groupes avant de leur demander de venir déposer un dossier de prêt. [J. Z., Agent à la MDB].

Ces propos de cet interviewé viennent confirmer la position de la plupart des agents interrogés sur la question. Ils montrent par ailleurs que la MDB s'efforce à travers cette pratique, de jauger par anticipation la solvabilité de ses clients potentiels, ce qui constitue un premier pas dans le processus d'octroi du crédit. L'optimisation de cette étape débouche inéluctablement sur l'accès au service crédit en finalité du remplissage des fiches de demande de prêt, avec en bonne place, les fiches la signature des documents de caution solidaire. Pour H. Hutin (2004), cette étape est importante car c'est à ce stade que l'institution prend toutes les précautions nécessaires pour réduire le risque de crédit. L'ensemble du dossier est ensuite soumis à étude, laquelle inclut une descente des agents sur le terrain pour vérification des informations fournies par les emprunteurs. Toutefois, les opérations de descente sur le terrain ont aussi selon les enquêtés, vocation à identifier le domicile et l'entreprise des prêteurs, et à effectuer des enquêtes de moralité suivi de la transmission de dossier au gérant de crédit en cas d'opportunité. A ce propos, une emprunteuse affirme :

Lorsque les membres de mon groupe et moi-même avons manifesté le désir d'obtenir un prêt après de la MDB, il a fallu, après plusieurs mois d'inscription chez eux de fournir des pièces et des renseignements sur chaque membre de notre groupe. [...] C'est plus tard que nous avons constaté que les agents de la MDB viennent de façon inopinée dans notre entreprise et même dans le domicile de certains, pour venir voir la façon dont nous vivions ou travaillons. [F. I., vendeuse de divers]

L'analyse de l'extrait d'entretien de cette enquêtée révèle bien à quelle enseigne les agents de la MDB accordent une grande importance aux opérations de descente sur le terrain qui s'effectuent bien des fois à l'insu du président du groupe de caution solidaire. Il incombe au gérant de crédit d'organiser, après l'étude de recevabilité des dossiers, des visites de contrôle, de faire le point des dossiers crédibles et de donner au besoin son avis sur chacun d'eux. Il faut souligner que les visites sur le terrain permettent de minimiser les risques liés au remboursement. A ce propos, L. Camara (2006) estime d'ailleurs que les SFD ne doivent en aucun cas octroyer de crédit sans avoir au préalable rendu visite au client. Par ailleurs, il est aussi chargé d'informer les membres du comité de crédit sur les problèmes éventuels que peuvent rencontrer les groupes bénéficiaires desdits crédits et d'organiser à cet effet des réunions pour les ajustements qui s'imposent.

3.1.1.2. Approbation de la demande

A se fier aux propos des agents de crédits, la procédure d'approbation des demandes de prêts nécessite la présence de deux catégories d'acteurs. Il est question des membres du comité de crédit et du gérant assisté de son intérimaire qui étudient et approuvent lesdites demandes en dernier ressort. L'assistance d'un agent de crédit est tolérée si nécessaire, de même que la présence des membres du comité de surveillance en qualité de simples observateurs. Le comité de crédit se réunit à échéance régulière de quinze jours pour statuer sur les dossiers déposés,

travail à l'issue duquel un rapport de déroulement des activités, y compris la liste des clients et les montants sollicités/approuvés, est établi.

A la réunion du comité de crédit, l'étude de la recevabilité des dossiers en vue de l'octroi des prêts doit suivre un certain nombre de principes au nombre desquels, D. E., un membre du Conseil d'Administration cite :

[...] Il faut vous rappeler que lorsque nous étudions les dossiers en commission, les règles suivant doivent impérativement être observées. Il s'agit notamment de ce que le gérant de crédit analyse et réponde à toutes les questions des autres membres de comité de crédits sur le ou les dossiers afin d'avoir leur approbation. Dans tous les cas, le montant à retenir par le comité de crédit ne doit jamais excéder le montant proposé par l'agent de crédit. [D. E., Membre du Conseil d'Administration].

Ces conditions ne sont pas exhaustives. Elles renvoient par ailleurs, selon l'interviewé, à la voie du président du comité qui bénéficie dans certaines conditions d'un veto, et au montant à retenir qui doit être l'aboutissement d'une décision consensuelle pertinemment liée à l'objet du prêt.

3.1.1.3. Déblocage des crédits autorisés

Le déblocage ou encore le décaissement des crédits est généralement considéré comme la dernière étape de traitement du dossier de financement du crédit (M. Lanha, 2004). Il ne survient que lorsqu'une demande de crédit est autorisée. A la MDB, cette opération est du ressort du Conseil d'Administration qui, par le biais de son président, prend connaissance des dossiers et donne son quitus sur les décisions prises par l'agent de crédit. Cet acte est généralement suivi de la signature des chèques et de l'invitation des parties emprunteuses au décaissement. Ici, la rationalité de traçabilité et de la rentabilité des fonds prend une part importante dans le processus. C'est du moins la conclusion à laquelle l'on aboutit après analyse de cette portion de discours de J. A., une présidente de groupe de caution solidaire.

Avant la remise des fonds, le client doit suivre un processus rigoureux pour consolider la traçabilité des fonds empruntés. Comme ça, après la signature du contrat de prêt, vous devez payer tous les frais des papiers, procéder à la signature de l'échéancier de remboursement et à la transmission des dossiers au guichet, etc. [J. A., Présidente de groupe de caution solidaire].

Et l'interviewé de poursuivre en insistant sur le fait que le versement est fait au comptoir précédé de conseils et directives sur les bonnes pratiques de gestion de crédits et le respect des engagements pris, y compris les répercussions positives ou négatives qu'il pourrait engendrer.

3.1.1.2. Typologie des crédits octroyés aux groupes de caution solidaire

La MDB octroie divers types de crédits aux groupes de caution solidaire. Il y a d'une part les crédits accordés aux groupes ayant des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et d'autre part, des prêts accordés aux associations d'agriculteurs.

L'intention est de permettre aux membres n'ayant pas une sûreté réelle de se mettre en groupe ou en association de trois à cinq personnes au maximum afin de mener ou d'exercer collectivement ou individuellement leurs activités génératrices de revenus (Commerce, élevage, transformation, artisanat, agriculture, etc..) ou des activités agricoles. La particularité dans la constitution des groupes de caution solidaire est que chaque membre du groupe possède sa propre activité et reçoit le même montant de crédit que les autres. Dans le groupe, certains sont étroitement liés au succès de l'activité de l'autre car, en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux la responsabilité de rembourser son crédit.

3.1.2. Remboursement des crédits : étapes arpentées

Le remboursement des crédits alloués aux groupes nécessite le suivi des activités qui revêt une importance capitale pour la survie de l'institution financière, vu que le non remboursement d'un prêt est susceptible d'induire sa faillite. Cette opération nécessite plusieurs visites sur le terrain catégorisables en visites après décaissement, en visites de relance et en visites de rappel. C'est du moins ce que renseignent les agents de crédits rencontrés à la MDB qui, manifestement, ont connaissance de toutes les étapes relatives au suivi des crédits octroyés aux emprunteurs des groupes de caution solidaire. Ce n'est cependant pas le cas au niveau des emprunteurs qui, *a posteriori*, n'ont pas tous connaissance de ces étapes. C'est ce que révèle le tableau I relatif à la connaissance des emprunteurs, des étapes arpentées par les agents de crédit pour optimiser leur remboursement.

Tableau I : Connaissance des emprunteurs des étapes arpentées par les agents de crédit pour optimiser le remboursement des prêts

Étapes	Effectif (N)	%
Visite après décaissement (N = 76)	72	94,73
Visite de relance (N = 76)	67	88,15
Visite de rappel (N = 76)	48	63,15

Source : Données de terrain_2016

A l'analyse, il ressort que 94,73 % des emprunteurs ont connaissance de a visite de décaissement, alors que cette statistique n'est que de 88,15 % pour l'étape de la visite de relance et de 63,15 % pour la troisième étape : la visite de rappel. Il en ressort que le nombre d'acteurs ayant connaissance des visites de décaissement est plus important que ceux connaissant les autres étapes. Ceci peut être expliqué par le fait qu'ils ont connaissance du caractère impératif de cette forme de visite qui, généralement, intervient trois jours après le décaissement du crédit. En effet, c'est précisément dans ce délai que l'agent doit se rendre chez le client pour vérifier si le prêt sollicité et obtenu est en train d'être effectivement et convenablement investi. La forte connaissance de ce stade est d'autant plus

justifiée que les emprunteurs savent que si le rapport à ce stade n'est pas favorable, le débiteur est amené à rembourser intégralement son avoir.

Par ailleurs, le fait que la connaissance de la visite de relance soit plus prononcée que celle de la visite de rappel (souvent destinées aux campagnes de sensibilisation) peut être redevable aux sommations plutôt courantes auxquelles sont sujets nombre de clients qui, généralement, accusent du retard dans le règlement de leur échéancier de remboursement. A ce propos, C. L., une emprunteuse d'un groupe de caution solidaire qui revend des divers déclare.

L'activité ne marche pas souvent comme on le souhaite. Mais quand l'échéance arrive et que vous ne payez pas, vous avez des pressions de la part des agents de crédits. C'est un cauchemar pour tous les emprunteurs. Nous tous connaissons bien ces visites répétées qu'on effectue pour nous demander de respecter nos engagements de départ. C'est difficile ; mais on n'y peut rien. [C. L., emprunteuse dans un groupe de caution solidaire].

3.2. Recouvrement des crédits

3.2.1. Rôle et types de recouvrement

Le terme recouvrement se rapporte à la fois aux activités consistant à recouvrer les prêts en retard de paiement d'un ou plusieurs jours et aux activités permettant de prévenir des défauts de paiement dans les SFD (Accion International, *Sine data*). Il constitue un important instrument permettant à la fois de conserver les clients et de les libérer des fonds pour de probables nouveaux prêts. On est en quelque sorte en face d'un processus stratégique orienté vers la génération de bonnes habitudes et d'un *habitus* (P. Bourdieu, 1994) de remboursement chez les clients.

[D'après un cadre de la hiérarchie de la MDB, la technique de recouvrement] « peut être considéré aussi comme une activité commerciale dont l'objectif principal est de générer des revenus pour l'institution par la conversion des pertes en revenus. Le processus de recouvrement est à considérer comme étant une partie essentielle du cycle de crédit et non pas seulement comme la dernière étape. Au cours de la procédure de recouvrement, les institutions reçoivent des retours d'information sur les politiques générales et les activités spécifiques de chaque sous-processus : promotion, évaluation, approbation et décaissement. ». [L. K., Cadre de la hiérarchie de la MDB].

L'analyse de cet extrait vient confirmer le rôle et la place du recouvrement dans le processus de gestion des crédits. Cet outil, pour l'interviewé, suit un processus bien défini auquel doit être assujettie toute situation de non remboursement de la part de l'emprunteur. En quoi consiste-t-il ? Parlant des types de recouvrement en vogue à la MDB, ils sont de trois ordres : il s'agit du recouvrement à l'amiable, du recouvrement à l'aide de moyens dissuasifs, et du recouvrement par voie judiciaire.

3.2.2. Procédure de recouvrement des créances

En tant qu'ensemble d'activités coordonnées et appliquées de manière adéquate et opportune pour parvenir au recouvrement total des prêts, la procédure de recouvrement vise, selon les interviewés, à convertir les recevables des SFD en actifs liquides aussi rapidement et efficacement que possible tout en maintenant la bonne disposition du client en cas de futures transactions. Dans cette dynamique, le processus de recouvrement exige une interaction significative avec le client, qui débute par un examen minutieux de sa situation et en conservant les contacts opportuns et fréquents tout au long de la durée du prêt. Le processus de recouvrement à la MDB suit quatre étapes essentielles à savoir : *le rappel à l'ordre, l'avis écrit, l'invitation ou la visite, et l'ultimatum.*

La première étape constituée du rappel à l'ordre consiste, par un coup de fil de l'agent de crédit, à contacter l'emprunteur dans les premiers jours qui suivent la date de l'échéance non respectée, afin de lui signifier que son prêt est en défaut de paiement. La deuxième étape, celle de l'avis écrit, réfère à l'envoi d'un courrier à l'emprunteur, si dans un délai de cinq jours maximum après le rappel à l'ordre, il ne réagit pas. La troisième étape quant à elle, celle de l'invitation ou de la visite de l'emprunteur, consiste à inviter l'emprunteur sans délai, afin de déterminer avec lui les solutions pour remédier à situation. Cette phase est activée si, dix jours après l'envoi de l'avis écrit, il n'y a aucune réaction de la part du débiteur. Si l'invitation s'avère infructueuse, l'agent recouvreur de crédit lui rend visite. Cette étape est suivie de la dernière : l'ultimatum. Il s'agit du dernier courrier adressé par la MDB au débiteur.

Lorsque les différentes étapes décrites plus haut sont observées et que les responsables de la structure de micro-finance se rendent compte que les tentatives de recouvrement à l'amiable se sont révélées infructueuses, et ce malgré l'emploi de moyens dissuasifs, ils peuvent, trois mois après l'échéance, décider de saisir la justice afin de rentrer en possession des fonds de l'institution. La MDB, dans ce cas, suivra la procédure simplifiée de recouvrement prévue par les textes de l'HOADA.

Il faut souligner que cette dernière étape n'est engagée qu'après l'échec des procédures de résolution à l'amiable où des négociations s'opèrent avec le client concerné et les responsables des groupes de caution solidaire en cause. Dans la plupart des cas, les dossiers de recouvrement aboutissent aux procédures judiciaires après plusieurs tentatives de résolution à l'amiable. Ces comportements observés chez les membres des groupes de caution solidaire constituent d'énormes pertes à l'institution. On assiste, dans cette logique, à une accumulation progressive des pertes qui émerge alors comme une conséquence de l'inefficacité des recouvrements. L'ouverture de dossiers judiciaires ne constitue dès lors que le seul exutoire pour l'institution financière de rentrer dans ces fonds. Mais cette stratégie n'est pas non plus une panacée.

En effet, l'engagement de procédures légales contre nombre de débiteurs laisse souvent les honoraires à la charge de ce dernier. Or, ceci ne fait qu'empirer

la situation vu que cette option vient s'ajouter aux pénalités sous lesquelles croule déjà tout débiteur insolvable ayant dépassé les délais contractuels de paiement. On se retrouve ainsi dans une situation de surendettement renforcée par la longue durée des procédures judiciaires qui occasionnent de grands frais, encourageant les clients qui n'ont pas encore remboursé à ne pas le faire, l'institution elle-même étant consciente de leur incapacité à se mettre en règle. Pour ceux qui sont « désireux » de s'acquitter de leurs dettes, n'hésitent pas à brader leurs biens pour se sortir d'affaire mais, ce qui immanquablement les enfonce dans des situations beaucoup plus périlleuses qu'elles l'étaient avant l'engagement dans l'emprunt de crédits. Pour d'autres encore, la stratégie est toute simple à en croire M. N., un chef d'agence de la MDB.

[...] Certains emprunteurs, pour solder leurs dus, vont intégrer d'autres groupes de caution solidaire afin de bénéficier des prêts avec d'autres institutions, qu'ils viennent ensuite reverser à l'institution créancière. De la sorte, ils se retrouvent dans un tourbillon de dettes d'où ils finissent difficilement par s'en sortir. [M. N., Chef d'agence à la MDB].

Ainsi, plutôt que d'aider les populations à sortir de la misère, les microprêts les amènent plutôt à s'y engouffrer, perdant ainsi toute leur crédibilité par rapport à la mission sociale qu'ils sont supposés jouer (J. Kanakin, 2015). Dans ce sens, I. Guérin (2003) et C. Fouillet *et al.* (2007) conçoivent les prêts aux groupes de caution solidaire comme une « conception purement technique et économique de la lutte contre les inégalités, occultant toute réflexion et toute intervention de fond en matière de redistribution du pouvoir et des richesses. Dans cette dynamique, on pourrait alors s'interroger pertinemment sur l'existence de la solidarité au sein des groupes de caution solidaire.

3.3. Caution solidaire : une forme de pression pour le remboursement

La plupart des institutions de microcrédits sont principalement confrontés au problème d'absence de garantie réelle de la part des prêteurs. Une des solutions les plus efficaces consiste à faire supporter le risque de défaut personnellement et solidairement par un ensemble de personnes. C'est ce qui a longtemps motivé le prêt de groupe de caution solidaire qui s'apparente à un contrat de crédit entre une institution financière et un groupe d'acteurs, avec la particularité que tout membre est personnellement responsable de la totalité de l'encours du groupe même s'il n'a pas encore bénéficié du prêt (M. Lanha, 2004). Le principe de fonctionnement de ce système de prêt repose sur le fait que les débiteurs doivent s'organiser en groupes de 4 à 10 personnes engagés à se porter mutuellement caution dans la gestion des crédits qui leur est octroyé ; l'institution financière ne comptant que sur l'autocontrôle à l'interne du groupe pour minimiser les risques de non remboursement (APRA et INRAB, 2011).

Dans ce contexte, la solidarité se traduit par une dépendance mutuelle de chaque membre du groupe à l'égard des autres, chacun étant par ailleurs un peu comme une police pour les autres. Cette assurance théorique sur laquelle les SFD

misent, induit empiriquement une pression continue de chaque membre du groupe sur chacun des autres en finalité du remboursement, avec pour corollaire une pression constante de rentabilité par rapport au recouvrement. Autant dire que cette forme de prêt s'appuie sur la menace crédible d'une sanction sociale pour limiter le défaut stratégique de remboursement des emprunteurs (J. Ledgerwood, 1999) ; ce qui pousse H. Peemans-Poullet (2000) à parler plutôt de « micro-endettement » massif des pauvres. De toute façon, elle s'énonce comme la meilleure forme de garantie pour les SFD en lieu et place des garanties physiques et matérielles.

3.3.1. Le paradoxe de la solidarité au sein des groupes de caution solidaire

Lorsque les acteurs sociaux ont été interviewés sur l'existence ou non de la solidarité au sein des groupes de caution solidaire qu'ils ont formés, les réponses fournies permettent de relever que la majorité (75%) d'entre eux répondent par l'affirmative. C'est ce qui ressort de l'analyse du tableau II.

Tableau II : Existence de la solidarité au sein des groupes de caution solidaire

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Effectif (N)	57	15	4	76
%	75	19,74	5,26	100
Total				76

Source : Données de terrain_2016

En outre, la lecture du tableau indique que pour 19,74 % des interviewés, il n'existe pas de solidarité au sein des membres des groupes. Pour les premiers, comme l'indique le tableau III, cette solidarité consiste notamment à assister les autres membres dans la promotion de leurs activités (96,49 %), en l'entraide réciproque (82,46%) suivie de la volonté de certains membres à ne trouver aucun inconvénient à payer les échéances d'un autre membre en difficulté (59,65 %). A toutes ces manifestations, s'ajoute le fait d'apporter l'information utile aux pairs.

Tableau III : Manifestation de la solidarité au sein des groupes de caution solidaire

Modalités de réponses	N	%
Je ne trouve aucun mal à payer les échéances d'un membre en difficulté (N = 57)	34	59,65
Au sein du groupe, il est courant d'assister les autres membres dans la promotion de leurs activités (N = 57)	55	96,49
L'entraide est réciproque au sein de notre groupe (N = 57)	47	82,46
C'est usuel dans notre groupe d'apporter l'information utile aux autres membres (N = 57)	57	100

Source : Données de terrain_2016

A l'analyse, même si les acteurs enquêtés ont une bonne connaissance des manifestations de la solidarité dans un groupe, il n'en demeure pas moins vrai que dans la pratique, cette valeur n'est pas effectivement implémentée. Sur cet aspect, S. F. déclare :

En vérité, je suis le responsable du groupe soleil. Nous sommes un certain nombre de femmes ayant bénéficié d'un prêt de groupe de caution solidaire. Dans ce groupe, ils m'ont élu présidente, mais c'est un poste que je n'occupe que de nom. Quand il y a de petites difficultés pour payer nos mensualités, l'entraide n'est pas spontanée. Ce qui fait que nous payons tardivement avec des pénalités nos créances. Cette situation me décourage de jour en jour. Je prie Dieu pour qu'on arrive à la fin du paiement du prêt. [S. F., Responsable du groupement « Soleil »].

Il y a de ce fait un paradoxe qui contraste avec l'esprit du groupe de caution solidaire qui, par essence, est fondée sur la pression des pairs en vue d'une efficacité dans le remboursement des créances.

3.3.2. Prêts de caution solidaire : logiques en jeu et dysfonctionnement des groupes

3.3.2.1. La MDB dans deux logiques interdépendantes : l'assistance sociale et la rentabilité financière

La micro finance est généralement définie comme l'offre de services financiers au profit des populations démunies (E. S. Prescott, 1997) ayant peu ou pas accès au service des institutions financières classiques. La première logique qui semble la fonder a donc fondamentalement un aspect d'assistance sociale. Mais, dans la réalité, les faits semblent contredire cette mission humanitaire des SFD dès lors que les intérêts que font des emprunteurs sur leurs micro-entreprises ne suffisent souvent pas à couvrir leurs propres charges domestiques notamment en ce qui a trait au paiement des factures d'électricité et d'eau. Des illustrations en la matière sont légion. De fait, les crédits octroyés aux bénéficiaires connaissent un taux d'intérêt exorbitant ne tenant pas compte de la vitesse de rotation des marchandises et de la rentabilité financière de l'activité (B. Wasso, 2000), ce qui hypothèque l'impact attendu des crédits sur les ménages. Dans cette optique, A. Kasereka Saaine (2005) affirme que les intérêts réalisés par les clients de microcrédits ne parviennent pas à couvrir les besoins alimentaires, scolaires, l'eau et l'électricité, et cela a un impact négatif sur l'échéance du remboursement du crédit. Les propos de T. C., une productrice de gari, font étonnamment écho à ce constat.

Quand on reçoit les prêts, on n'a souvent pas le temps de bien mettre en marche notre activité avant que les premières échéances de paiement n'arrivent. D'ailleurs les activités même ne marchent pas bien ; on ne vend plus comme avant. Parfois, le peu de profit qu'on fait ne suffit même pas à couvrir les dépenses de la maison comme le manger, payer la scolarité des enfants, etc. très souvent il faut aller s'endetter pour ne pas tomber dans les pénalités. Ce n'est pas facile. [...] Ce n'est pas aussi rentable que ça, de

prêter de petites sommes pour mener une activité ; mais il vaut mieux faire quelque chose que d'être assise, les bras croisés. [T. C., productrice de gari, Membre d'un groupe de caution solidaire].

On note ainsi, à partir de ces éléments argumentatifs de terrain, que la MDB paraît contre-performante face à sa responsabilité sociale ; ce qui fait dire à plus d'un qu'elle n'accorde réellement à l'assistance sociale, qu'une infime part dans ses stratégies visiblement sur-gonflées par la logique de la rentabilité financière. C'est qui ressort de l'extrait des propos d'A. M., ancien chef d'Agence d'une institution de microcrédit à la retraite.

Vous devez savoir que la mission première des Institutions de micro-finance, est d'aider socialement les plus démunis à quitter la pauvreté. Mais, de plus en plus, pour exister et tenir dans le temps, ces institutions développent, à partir de leur assistance, des stratégies de rentabilisation de leurs investissements. Ceci se fait bien souvent au détriment des intérêts des emprunteurs à travers l'application de petits prêts à taux d'intérêts élevés. [...] Dans la réalité, ces prêts desservent leurs débiteurs plus qu'ils ne les servent. La plupart d'entre eux tombent souvent dans un cycle interminable d'endettement. [A. M., ancien chef d'Agence d'une institution de microcrédit à la retraite].

Devant ses analyses, on est bien fondé à se demander la raison d'existence des entreprises qui, *a priori*, est d'ordre pécuniaire orienté vers la réalisation de profits. Et une institution de microcrédit est avant tout une entreprise ; donc inséparable de la logique de rentabilité pour sa survie. Dans cette dynamique, l'écueil serait de condamner les SFD pour leur souci de réalisation de profit ou de n'attendre d'eux qu'ils n'interviennent que pour le social. En effet, une rentabilité financière solide permet aux SFD d'avoir les capacités de poursuivre leurs objectifs sociaux et inversement, la réalisation de ces derniers permet aussi d'améliorer la rentabilité financière (L. Bennis, 2016).

3.3.2.2. Logiques des emprunteurs

L'analyse des discours des emprunteurs permet de conclure que leurs divers comportements à l'égard de la MDB s'inscrivent dans deux logiques différentes : la logique de détournement et la logique de contre-solidarité. C'est du moins ce sur quoi renseignent les deux portions de discours énoncés ci-après.

Énoncé 1 : Nous constatons parfois que certains de nos emprunteurs qui viennent ici solliciter des crédits par le biais de groupe de caution, n'utilisent cet itinéraire que comme un parchemin pour accéder aux prêts qu'ils utilisent à d'autres fins. Ils peuvent le réinvestir dans une activité autre que celle annoncée au départ dans la procédure de contractualisation avec l'entreprise, ou utiliser simplement cet argent pour payer des dettes, donner une participation pour la célébration d'un deuil, etc. [L. I., Agent de la MDB].

Énoncé 2 : Il est déjà arrivé à un certain nombre d'entre nous, d'être confrontés à des situations plutôt particulières où, presque tous les membres d'un groupe de caution solidaire, pour marquer leur solidarité à un de leur

paire éploré et qui, de ce fait, est tombé en situation de mauvais payeur, se sont tous ligüés contre l'institution. Ils ont refusé d'honorer leur engagement. C'est plus tard qu'on a compris que la dame avait des problèmes, et le collectif des membres s'est entendu pour lui venir en aide avec les échéances déjà collectées à l'interne, préférant sauver un pair en situation difficile face aux risques de pénalités et de poursuite judiciaires encourus. [G. D., agent de crédits].

A la lecture de ces deux extraits de discours, il peut être retenu que les emprunteurs, dans des circonstances données, usent de diverses stratégies pour détourner les crédits obtenus de leur finalité première (Extrait 1). Aussi, faut-il souligner l'existence d'une forme de solidarité contraire à celle envisagée dans la constitution des groupes de caution solidaire par les bénéficiaires de crédits qui se soutiennent pour ne pas honorer leur engagement de remboursement. Face à la conception de la solidarité institutionnelle (celle développée par la MDB), ils opposent donc une sorte de « contre-solidarité » qui n'est rien d'autre que de la solidarité à l'interne dénuée des prescriptions institutionnelles. Ainsi, les logiques de garantie solidaire proposées par les SFD comme un accord imposé de partage des risques, ne sont pas forcément compatibles avec la logique des emprunteurs.

3.4. Formation des groupes de caution solidaire

L'analyse des données empiriques en lien avec la constitution des groupes de caution solidaire a permis de constater que 54 bénéficiaires enquêtés estiment en grande majorité (soit 71,05 %) que les groupes solidaires sont formés par affinité. Pour 19,74 % soit 15 enquêtés, les groupes se forment par le biais des réseaux des interconnaissances. Une faible proportion de bénéficiaires (9,21 %) ne s'est pas prononcée sur la question. C'est ce qui ressort de l'analyse du tableau IV.

Tableau IV : Répartition des emprunteurs selon la formation de leur groupe de caution

Types de formation de groupe	Effectif	%
Formation par le biais des réseaux des interconnaissances	15	19,74
Formation par affinité	54	71,05
Ne sait pas	7	9,21
Total	76	100

Source : Données de terrain_2016

Ces deux modalités de formation des groupes de caution révèlent de toute évidence que les emprunteurs passent toujours par la connaissance d'une personne qui maîtrise mieux les méandres des processus de prêt de crédits. Mais à quoi retourne la formation des groupes de caution solidaire par affinité ?

3.4.1. Formation des groupes de caution par affinité

La notion de regroupement « par affinité » consiste à donner aux acteurs le libre choix dans la constitution de leur groupe ou association. Cette

préférence d'accorder la préséance aux bénéficiaires pour former eux-mêmes les groupes solidaires fonde sa légitimité sur le fait que ces derniers se connaissent mieux et savent distinguer entre les bons payeurs (ceux qui remboursent totalement) des mauvais (ceux qui remboursent partiellement). A ce sujet, R. L. :

Moi, j'ai toujours accordé une grande importance aux femmes que je maîtrise et sur qui je compte pour le remboursement des crédits que nous prenons à la MDB. C'est plus facile pour moi de m'entendre avec eux en cas de problème et surtout ; et surtout ce sont des gens qui mènent des activités similaires à la mienne. C'est toujours plus avantageux de travailler avec des gens que l'on connaît que de s'associer avec des inconnus dont on ignore les comportements dans des situations données, notamment lorsqu'il s'agit d'argent. [R. L., Membre d'un groupe de caution solidaire].

L'examen de cet extrait de discours de cette enquêtée vient attester que dans la constitution des groupes de caution solidaire, les membres accordent le primat à l'affinité. Dans cette dynamique, APRA et INRAB (2011) pensent que le libre choix entre associés permet une souplesse qui donne un moyen de pression aux membres du groupe vis-à-vis des mauvais payeurs. En effet, chacun des membres du groupe connaissant plus ou moins l'autre, la surveillance réciproque devient plus facile, et la propension à une bonne circulation de l'information entre pairs devient plus élevée. Elle permet ainsi de réduire le hasard moral, d'autant plus que seuls les moins risqués des clients feront partie d'un groupe, et de régler plus ou moins les problèmes liés à l'asymétrie informationnelle (Sangaré, 2008). Beaucoup de modèles théoriques confirment d'ailleurs que la responsabilité solidaire fondée sur l'affinité engendre une meilleure sélection des membres, et par conséquent, un meilleur suivi et un meilleur engagement de leur part (N. Hermes et R. Lensik, 2007).

3.4.2. Formation par le biais des réseaux des interconnaissances

La constitution des groupes de caution solidaire par le biais des réseaux d'interconnaissance apparaît ici comme un prolongement de la formation par affinité, avec la différence qu'elle implique, au-delà des acteurs des groupes, des liens d'affinité entre certains d'entre eux, généralement les leaders, et les agents de crédits influents dans l'institution de micro-finance. Ce schéma incluant les agents de l'institution de micro-finance offre aux acteurs plusieurs facilités, y compris par contournement du dispositif institutionnel érigé. Celles-ci renvoient notamment à l'accélération des procédures d'accès aux prêts. C'est dire que le réseau ainsi constitué a une valeur de secret et garde une connotation informelle assortie de luttes d'influences et d'avantages matériels ou symboliques entre ses membres. Il est susceptible de générer des profits parallèles non seulement aux agents à l'interne mais aussi aux bénéficiaires. Dans ce contexte, la notion de réseau d'interconnaissance revêt un contenu négatif, vu qu'il s'émancipe de la conception wébérienne (M. Weber, 2003) de l'organisation bureaucratique.

A la MDB, il ressort des entretiens effectués avec certains membres des groupes rencontrés, que nombre de groupes de caution solidaires ont été formés sur incitation de certains agents de l'institution ou d'acteurs externes ayant des logiques qui ne sont pas forcément en phase avec les principes institutionnels propres à l'organisation. L'illustration suivante en dit long à ce sujet.

[...] C'est vrai que j'avais besoin de l'argent pour continuer mes activités parce que j'avais trop de problèmes. Je ne savais où demander de l'aide pour avoir un prêt. C'est alors que j'en ai parlé auprès d'un ami qui m'a présenté à un agent de la structure qui m'a dit comment faire pour et m'a même proposé des gens avec qui former un groupes. J'ai suivi ses conseils et il nous a aidés à obtenir le crédit. [...] Oui !, en fin de compte, il a eu sa commission [S. V., Commerçante et membre de groupe de caution solidaire].

A la lecture de ces propos, il transparait assez clairement que l'opérativité d'un réseau d'interconnaissance a été à l'œuvre dans l'accès de S. V. au crédit. Au final, aussi bien la partie emprunteuse que l'intermédiaire dans l'accès au crédit en ont eu pour leur compte, ce qui matérialise le sens commun de la notion de réseau entendu comme un ensemble de correspondants organisés, hiérarchisés et souvent rémunérés (J-F. Médard, 2002).

3.5. Effets des réseaux d'interconnaissance sur les difficultés de recouvrement des crédits

L'existence des réseaux d'interconnaissances, selon les acteurs interviewés influe négativement sur le processus de recouvrement et par ricochet, entache l'institution. Les effets de tels réseaux, tels qu'annoncés par les enquêtés se manifestent selon les données du tableau V par, les remboursements hors échéance (96,34 %) et les défauts de remboursement (86,58 %) d'une part, et d'autre part, par l'endettement de l'institution (62,19 %), l'amplification des actes de corruption (39,02 %), et la menace de sa survie (34,14 %).

Tableau V : Répartition des enquêtés selon les conséquences des réseaux d'interconnaissances sur les difficultés de recouvrement

Effets des réseaux d'interconnaissances	Effectif (N)	Pourcentage
Remboursement hors échéance (N = 82)	79	96,34
Défaut de remboursement (N = 82)	71	86,58
Endettement de l'institution (N = 82)	51	62,19
Menace sur la survie institutionnelle (N = 82)	28	34,14
Actes de corruption (N = 82)	32	39,02

Source : Données de terrain_2016

On en déduit que l'opérativité des réseaux d'interconnaissance à la MDB est porteuse de gros risques pour cette dernière, allant jusqu'à la menace sur sa survie. Dans une perspective socio-anthropologique, S. D. Akre (2007), mettant en relief, dans ses travaux, les déterminants sociaux du non-remboursement des prêts, montre que les acteurs sociaux bénéficiaires des crédits s'engagent parfois dans des

logiques de non-remboursement sous tendues par la nature des rapports sociaux entre les acteurs en présence. Le point de mire reste les sociabilités qui concernent les formes d'organisations, et les associations de secours et de solidarité qui construisent des réseaux et arrangements sociaux. Cette logique des acteurs soulignée par l'auteur, met bien en exergue l'impact négatif de l'existence de réseaux d'interconnaissances construits par ces derniers sur le remboursement et par ricochet sur l'effectivité du recouvrement.

Conclusion

La présente recherche porte sur la constitution des groupes de caution solidaire en lien avec l'efficacité de recouvrement des microcrédits à la MDB à Cotonou. Elles s'est globalement donné pour objectif d'expliquer les difficultés de recouvrement des prêts par l'organisation dans un contexte qui contraste avec l'exigence de la caution solidaire aux groupes d'emprunts comme forme de garantie de remboursement des créances. Une hypothèse principale a été formulée pour mieux comprendre ce problème. Celle-ci fait le lien entre l'absence d'une réelle solidarité au sein des groupes de caution solidaire et les difficultés de l'institution de microcrédits à recouvrer les prêts qu'elle octroie aux femmes.

De nature mixte, la méthodologie implémentée, a permis d'en arriver à la conclusion selon laquelle la solidarité, en tant que principe nodal de constitution des groupes de caution solidaire, n'a en leur sein qu'une existence nominale et non manifeste. Loin des théories modélisées, les données empiriques inscrivent la dynamique fonctionnelle des groupes dans un ancrage empirique déphasé et dont les jeux s'activent et se jouent bien souvent en s'émancipant des prescriptions institutionnelles d'aide et de soutien mutuels. En conséquence, il émerge chez les acteurs des logiques dissemblables. Il y a d'une part, la logique des emprunteurs, orientée généralement dans le sens du détournement des objectifs initiaux, doublé de l'extériorisation d'une « contre-solidarité » et, d'autre part, la rationalité de l'institution qui, à son niveau, est liée à la rentabilité et à l'assistance sociale.

Par ailleurs, les informations recueillies fondent à inférer qu'il s'est instauré une dynamique informelle dans la formation des groupes de caution solidaire qui se constituent en partie par affinité et sur fond de réseaux d'interconnaissance, ce qui met en relief l'importance des relations personnelles dans leur processus de formation. La coalition de tous ces éléments concourt à compromettre la pérennité et la responsabilité sociale de la MDB, tout comme l'absence de solidarité réelle au sein des groupes de caution influence négativement la performance de l'institution, du moins en ce qui a trait au recouvrement des prêts octroyés.

Références bibliographiques

- ACCION INTERNATIONAL, *Sine data, Insight : Meilleures pratiques dans les stratégies de recouvrement.*
- AKRE Sédji Donald, 2007, *Solidarité et logiques sociales du non-remboursement des prêts sociaux à la coopérative des planteurs d'hévéa de songon (cophes),*

Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Institut d'Ethno-Sociologie, Université de Cocody-Abidjan.

APRA / INRAB, 2011, *Identification et analyse des mécanismes efficaces de remboursement de crédits sur vivriers au Bénin*, Rapport d'étude du Programme Analyse de la Politique Agricole (PAPA), Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), République du Bénin.

BANQUE MONDIALE, (1998), *Stratégie de la Banque Mondiale pour le développement de la microfinance et des services financiers aux PME et en milieu rural en Afrique subsaharienne*, Rapport, n° 21202, Banque mondiale, Washington DC.

BENNIS Laila, 2016, « Les institutions de la micro-finance entre la responsabilité sociale et la performance financière : cas des associations de micro-crédits », *European Scientific Journal*, vol.12, n°1, pp. 372-386.

BOURDIEU Pierre., 1994, *Le sens pratique*, Paris : Les Editions de Minuit.

CAMARA Lucien, 2006, *La gestion des risques en micro finance*, Abidjan : Plantation.

Collectif, 2005, *Une finance solidaire pour retisser les liens sociaux*, Cahiers de propositions pour le XXI^e siècle, Ed. Charles Léopold Mayer, Paris, France.

FOUILLET Cyril, GUERIN Isabelle et PALIER Jane, 2007, La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?, *Revue Tiers Monde*, Vol. 49, n° 190, pp. 291-308.

GUERIN Isabelle, 2003, *Femmes et économie solidaire*, Paris : La découverte.

HERMES Niels et LENSINK Robert, 2007, The empirics of Microfinance: What do we know?, *The Economics Journal*, vol.117, pp. 1-10.

HUTIN Hervé., 2004, *Toute la finance*, Paris : Editions d'Organisation.

KANAKIN Josephine, 2015, *Les microcrédits: levier d'un empowerment des femmes dans le domaine politique au Bénin ?*, Mémoire de Diplômes d'Etudes Approfondies, EDP/FLASH : UAC.

KASEREKA SAAINE Amédée, 2005, *Analyse de l'efficacité socio-économique des micro-crédits offerts aux ménages par les IMF de Goma : Cas de HEKIMA, IMED et APIBA ; T.F.C*, ISDR/Bukavu.

LANHA Magloire, 2004, « Efficacité relative du prêt de groupe avec caution solidaire », *Mimeo*, pp. 1-20.

LEDGERWOOD Joanna, 1999, *Une perspective institutionnelle et financière, Manuel de micro finance de la Banque Mondiale*.

MEDARD, Jean-François, 2002, « La politique est au bout du réseau ». Questions sur la méthode Foccart, *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 30, p. 99-116.

PEEMANS-PUOLLETH Edwige, 2000, La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes, *Féminisme et développement. Chronique Féministe*, n° 71-72.

PRESCOTT Edward Simpson, 1997, Group lending and financial intermediation: an example, Federal Reserve Bank of Richmond, *Economic Quarterly*, vol. 83.

Charles Lambert BABADJIDE / La solidarité à l'épreuve des faits dans la constitution des groupes de caution solidaire pour le recouvrement des microcrédits à la MDB/Cotonou / Revue *Échanges* vol. 2 n° 008 juin 2017

WASSO Bitangalo, 2000, *Les problèmes des microcrédits dans la lutte contre la pauvreté à Bukavu, cas de PAIDEK, PLD et CAPES*, mémoire ISDR-Bukavu, 2000.

WEBER, Max., 2003, *Economie et société, L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Tome 2, Pocket, Agora, 410.